



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**MARDI 15 NOVEMBRE 2016 A 18H30**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 novembre 2016.

**Présents**

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien (s'absente au cours du point 4, est revenu avant le vote du point 6), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PÉTORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette (a quitté la séance au cours du point 16), M. BERDOLL Charles (a quitté la séance au cours du point 18), M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

Mme MORETTON Annette, a donné pouvoir à Mme GARREAU, Mme MÉMETEAU Arielle, a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé, M. GARON Bernard, a donné pouvoir à M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. FILLONNEAU Gino, a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. MÉTAY Pierre-André.

**Absents**

M. DOMBAL Adrien, Mme VINCENT Denise, Conseillers municipaux

**Secrétaire**

M. BOIGEOL Hervé, Adjoint au Maire.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du pôle d'Echanges Multi-Usages pour l'année 2015 :

- **PREND ACTE** du rapport technique et financier 2015/2016 de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Pôle d'Echanges Multi-Usages de la société Sovetours.

Concernant les rapports annuels du délégataire pour l'eau potable et l'assainissement collectif et les rapports du Maire sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015 :

- **PREND ACTE** des rapports techniques et financiers 2015 des délégations des services publics d'eau potable et d'assainissement présentés par la société Véolia-eau ; -**APPROUVE ET EMET UN AVIS FAVORABLE** sur les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'Assainissement Collectif 2015 de Fontenay-le-Comte.

Concernant le contrat d'exploitation du service public de l'assainissement :

- **ABROGE** la délibération n°2016-01-2 du 26 janvier 2016 ; -**APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat d'exploitation du service public de l'assainissement passé avec VEOLIA EAU avec effet dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt au 1er janvier 2017 ; -**ARRETE** le nouveau tarif de la redevance, en valeur 2016, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 0,629 € H.T. / m<sup>3</sup> ce qui représente une augmentation de 0,058 € H.T. / m<sup>3</sup> ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Concernant les marchés de travaux dans le cadre de la réhabilitation des halles :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux aux entreprises conformément au tableau ci-dessous :

N° de lot	Nature des travaux	Entreprise	Montant €TTC
9	CLOISONS SECHES - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SAS Coudronnière	167 383,82
11	RESINE DE SOL	ERREBA	282 774, 04
16	ASCENCEURS	CFA	93 600,00

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces marchés.

Concernant la répartition des prestations et honoraires de la mission ACT dans le cadre de la réhabilitation des halles :

- **APPROUVE** la modification de la répartition des prestations et honoraires de la mission ACT comme suit :

Membre du groupement	Cabinet Lancereau Meyniel	DL INFRA	Atelier OSTY
répartition initiale	15%	25%	60%
répartition nouvelle	15%	60%	25%

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

Concernant la convention de maîtrise d'œuvre foncière avec l'EPF de la Vendée :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°2 à la Convention de Maîtrise Foncière avec l'EPF de la Vendée.

Concernant le bail commercial du bâtiment sis 24 rue Kléber (BD393) :

- **APPROUVE** la résiliation anticipée au 31 décembre 2016 de la location sous le régime du bail commercial par contrat des 4 mars et 8 avril 2016, signé en application de la délibération du 29 mars 2016, à la société par actions simplifiée **LES CELLIERS DE GRAND LIEU**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 340 936 723, des locaux du 24 rue Kléber (360 m<sup>2</sup>), sis 24 rue Kléber à 85200 FONTENAY-LE-COMTE, cadastrés section BD n°393 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir.

Concernant les vacations funéraires :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour revaloriser les vacations funéraires et fixer le montant à 25 € à compter du 15 octobre 2016 ; -**RAPPELLE** que ces vacations sont versées aux agents de police municipale dans le cadre de leur mission de surveillance des opérations funéraires.

Concernant la création du service commun entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, service « Bureau d'études techniques » :

- **DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du service commun « Bureau d'études techniques» en lien avec la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, dans le respect des dispositions du CGCT ; -**VALIDE** le projet de convention annexé à la présente délibération ; -**AUTORISE** M. le Maire à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent à la création de ce service commun.

Concernant le rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte du 26 septembre 2016 et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.

Concernant la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

- **ACCEPTE** la proposition de modification des statuts résultant de la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2016 figurant en annexe avec effet au 30 décembre 2016 ; -**DEMANDE** par conséquent à Monsieur le Préfet de bien vouloir, si les conditions de majorités requises sont réunies, adopter les statuts modifiés de la communauté de communes ;

Concernant la représentation des communes et la répartition des sièges au sein du futur ensemble intercommunal :

- **DONNE un avis favorable** sur la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes par commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon la répartition de droit commun, selon les modalités suivantes :

o Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 352
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	49
Nombre de communes	27
Nombre max de vice-présidents	10-14

Communes	Après fusion	Communes	Après fusion	Communes	Après fusion
Fontenay-le-Comte	20	Séigné	1	Pouillé	1
Doix-Fontaines	2	L'Hermenault	1	Le Poiré-sur-Velluire	1
Saint-Michel-le-Cloucq	2	Vouvant	1	Velluire	1
Longèves	2	L'Orbrie	1	Marsais-Sainte-Radegonde	1
Mouzeuil-Saint-Martin	1	Saint-Martin-de-Fraigneau	1	Saint-Cyr-des-Gâts	1
Foussais-Payré	1	Montreuil	1	Saint-Valérien	1
Pissotte	1	Bourneau	1	Chaix	1
Le Langon	1	Petosse	1	Saint-Laurent-de-la-Salle	1
Mervent	1	Auzay	1	Saint-Martin-des-Fontaines	1
<b>TOTAL</b>					<b>49</b>

Concernant la demande de remboursement pour la location d'une salle communale :

- **DECIDE** la remise gracieuse à M. BRECHET, domicilié 17 rue Docteur Phelippon – 20 résidence le Rêve – 85200 FONTENAY LE COMTE, pour montant de 237.66 € correspondant aux 3 jours de location de la salle Jean-Jaurès ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Concernant la demande de subventions pour des études d'investigations complémentaires pour l'Eglise St Jean :

- **APPROUVE** le coût des études d'investigations complémentaires préalables aux travaux d'urgence ; -**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Relevé et analyse structurelle	21 658,40 €
Etude complémentaire du portail méridional	10 482,00 €
Etude géotechnique G5	5 200,00 €
Service régional d'archéologie (fouilles) non subventionné	7 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>44 340,40 €</b>

- SOLLICITE** les subventions relatives aux études d'investigations conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Département 20% (sur une base éligible de 37 340,40 €)	7 468,00 €
Région 20% (sur une base éligible de 37 340,40 €)	7 468,00 €
DRAC 35% (sur une base éligible de 37 340,40 €)	13 069,00 €
Autofinancement 25%	16 335,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>44 340,40 €</b>

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'association Vendée EquiEvents pour l'organisation du concours national d'attelage 2016 :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Vendée EquiEvents ;
- DIT** que cette subvention sera prélevée sur la réserve générale inscrite au BP 2016;
- AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre de travaux de mise aux normes et d'accessibilité des établissements recevant du public et des espaces publics communaux :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux 2016	259 810 €	Fonds de concours	120 000 €
Travaux 2017	112 021 €	Autofinancement	251 831 €
<b>Total</b>	<b>371 831 €</b>	<b>Total</b>	<b>371 831 €</b>

- SOLLICITE** le fonds de concours de 120 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2017 :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché le :